

COMUNICĂRI ȘI STUDII

LA DESCRIPTION PHONOLOGIQUE DES LANGUES DISPARUES¹

(Applications aux langues de l'Italie ancienne)

PAR

I. FISCHER

I

Le domaine de prédilection des descriptions phonologiques est celui des langues vivantes, voire des parlars locaux. Les langues mortes, classiques ou autres, n'ont fait l'objet d'études phonologiques qu'assez tard² et on peut presque affirmer que les langues connues seulement par les restitutions de comparatistes ont retenu l'attention des phonologues plus que celles attestées par écrit³. Cette situation, surprenante

¹ Nous employons par raison de commodité ce terme assez impropre, mais déjà répandu ; il s'agit de langues faiblement attestées (généralement par un nombre restreint de monuments épigraphiques).

² Voir, en dernier lieu, les importants articles réunis dans le premier tome des *Acta Congressus Maduigiani* (1954), Copenhague, 1958, qui constituent un programme et un commencement de réalisations: L. Hjelmslev, *Introduction à la discussion générale des problèmes relatifs à la phonologie des langues mortes, en l'espèce du grec et du latin*, M. Leumann, *Phonologie der toten Sprachen* (cf. la chronique du même auteur, *Glotta*, 36, 1957, p. 129 et suiv.), M. S. Ruipérez, *Esquisse d'une histoire structurale du vocalisme attique* (cf. l'article que l'auteur a publié dans *Word*, 12, 1956, p. 67 et suiv.); on trouvera dans ces articles d'amples renseignements bibliographiques, auxquels, sans prétendre épuiser ce domaine, nous ajouterions, pour le latin, les études de détail, mais de grande portée scientifique de J. Safarewicz, *La valeur phonologique des diphtongues latines*, *Eos*, 44, 1950, p. 123-130, et *Notes de phonologie latine*, *Studia Classica*, II, 1960, p. 85-93; pour le grec, L. Zgusta, *Die Unrichtigkeit des Prinzips der binären Digiti in der phonematischen Analyse* (exemples grecs), *MNHMHΣ XAPIN (Gedenkschrift P. Kretschmer)*, II, p. 220 et suiv., W. S. Allen, *Some Remarks on the Structure of Greek Vowel System*, *Word*, 15, 1959, 2, p. 240 et suiv. Des travaux plus anciens mentionnons: A. Grégoire, *La phonologie et la philologie classique*, *L'Antiquité Classique*, 1933, p. 193 et suiv., le même, *La phonétique et la phonologie dans l'interprétation et la lecture des poètes latins*, *Proceedings of the International Congress of Phonetic Sciences*, La Haye, 1933, p. 221 et suiv., L. Tamás, *Zur Phonologie des Lateinischen und des Balkanromanischen*, *Archivum Europae Centro-Orientalis*, 3, 1937, p. 340-346. Pour les langues mortes autres que le grec et le latin, voir les études de J. Cantineau, *Esquisse d'une phonologie de l'arabe classique*, *BSL*, 43, 1946, 1, p. 93-140, et *Essai d'une phonologie de l'hébreu biblique*, *BSL*, 46, 1950, 1, p. 82-122.

³ Voir notamment les interventions de J. Fourquet et de A. Martinet, dans les *Proceedings of the 7-e Congrès International des linguistes*, Londres, 1952 (1956), p. 402 et suiv., 467 et suiv.

à première vue, est aisément compréhensible: les comparatistes sont, par la nature même de leur méthode et des données dont ils disposent, des phonologues; n'ayant pas à leur disposition des faits de parole, ils n'opèrent qu'avec les éléments du système de la langue, c'est-à-dire avec des phonèmes, et ceci parce qu'il arrive que l'on connaisse seulement la place d'un phonème dans le système, sans avoir sur sa réalisation acoustique que des notions assez vagues. L'exemple le plus illustre a été offert par F. de Saussure qui a déduit l'existence d'un élément consonantique (le *a*) bien avant la découverte du hittite, découverte qui a fourni une confirmation éclatante à la théorie du maître genevois¹.

Quant aux langues disparues, leur description phonologique n'a pas été envisagée d'une manière systématique, chose facile à comprendre, car une telle description suppose l'existence d'un matériel riche et varié capable de fournir les renseignements nécessaires à l'analyse du jeu subtil des oppositions. Quelques rares mentions, éparpillées çà et là dans les travaux concernant quelques-unes de ces langues², sont tout ce que l'on peut citer, et elles relèvent plutôt de la généralisation d'une nouvelle terminologie que du souci délibéré d'analyser les faits dans la perspective phonologique.

Nous nous proposons de tenter ci-dessous le groupement des données offertes par les faibles sources des langues disparues en vue de leur description phonologique. La première question qui se pose est de savoir s'il ne s'agirait pas d'une simple réadaptation terminologique de faits et de méthodes déjà connues, ou bien si, au contraire, le point de vue phonologique peut apporter quelque nouvelle lumière à l'interprétation des faits. Dans le premier cas, notre essai ne serait justifié que dans une certaine mesure: il est utile, en effet, de temps à autre de pratiquer des « mises à la page » dans divers secteurs d'une même science, afin que l'on puisse disposer, pour d'éventuels travaux de synthèse, d'un matériel étudié selon des méthodes plus ou moins analogues, et, ainsi, comparables. D'ailleurs, la phonologie dans son ensemble n'a pas entièrement échappé au reproche d'avoir repris sous des noms nouveaux des méthodes anciennes³. En tout cas, on ne peut et on ne doit pas faire un départ absolu, une faille infranchissable, entre la phonologie d'une part et les méthodes et les résultats de la phonétique traditionnelle d'autre part. Il s'ensuit fatalement que notre exposé contiendra aussi des faits et des méthodes connues; mais nous accorderons la place prépondérante aux aspects plus strictement phonologiques des problèmes à étudier, tout en ne considérant pas la description phonologique comme un but en soi, mais comme une voie vers l'intelligence plus profonde des phénomènes linguistiques.

Nos connaissances des langues disparues⁴ proviennent principalement des monuments épigraphiques et des gloses; à ces renseignements peuvent

¹ Sur la valeur phonétique du *a* les divergences subsistent, mais leur portée a été clairement définie et située sur son seul vrai terrain par J. Kuryłowicz, *Études indo-européennes*, 1935, p. 27, n. 2: « La question s'il s'agissait de *laryngales* ou bien surtout ou exclusivement de *pharyngales* est d'importance secondaire, sans influence sur les conclusions d'un ordre purement phonologique ».

² Cf., par exemple, M. Lejeune, RPh, 31, 1957, p. 170, REL, 35, 1957, p. 92, 100, U. Schmoll, KZ, 76, 1960, 3-4, p. 282, n. 2.

³ Voir, en dernier lieu, M. Leumann, *art. cité des Acta Congressus Madvigiani*, I, p. 117.

⁴ Les exemples utilisés dans les pages qui vont suivre proviennent en premier lieu des langues indo-européennes de l'Italie antique, car celles-ci présentent le double avantage

s'ajouter des témoignages accidentels et indirects. Pour une description phonologique, le secours des gloses doit être pris en considération avec une extrême prudence, voire même totalement écarté, à cause des transcriptions très approximatives données par les auteurs anciens, elles-mêmes déformées par la tradition manuscrite. Il s'agit donc en premier lieu d'une interprétation phonologique de l'écriture¹ et il convient, partant, de faire ressortir quelques traits caractéristiques des systèmes graphiques des langues disparues. Une telle formule peut surprendre à première vue, car elle suppose qu'outre l'« accident » de l'extinction il peut y avoir aussi d'autres traits communs entre ces langues. En effet, les conditions historiques qui ont provoqué l'extinction agissent en même temps sur le développement des idiomes en question et sur leur écriture. En général, nous avons affaire à des langues qui n'ont pas réussi à se cristalliser dans des littératures, parlées par des populations sans unité politique durable, soumises à l'influence et, finalement, à la conquête de voisins plus puissants et plus organisés (souvent aussi plus civilisés). Il s'ensuit, pour les langues et les écritures, que :

(1) les systèmes graphiques peuvent varier d'une localité à l'autre ; ces variations peuvent correspondre à des différences dialectales, mais peuvent aussi en être indépendantes ;

(2) dans la même localité il peut y avoir des différences de graphie, tant sur le plan synchronique, que sur le plan diachronique ; ces différences peuvent correspondre à des transformations linguistiques, au manque d'adéquation de l'écriture au système phonologique, ou bien à l'inexistence, ou peu s'en faut, de traditions graphiques ou de norme dans la prononciation et la flexion (la nature de l'inscription, la culture et la « spécialisation » du lapicide peuvent avoir leur rôle dans ces variations)² ;

(3) un même idiome peut être noté dans plusieurs alphabets, d'origines différentes ; il n'est pas obligatoire que les alphabets étrangers, employés tels quels, sans un effort spécial d'adaptation³, soient les moins aptes à noter les phonèmes de l'idiome respectif ; si l'alphabet « traditionnel » provient d'une langue dont le système phonologique diffère essentiellement du système de la langue qui en a emprunté

d'être mieux étudiées (et, donc, munies de grammaires, corpus d'inscriptions et glossaires), et d'être notées à l'aide d'alphabets qui ont tous un modèle unique, l'alphabet étrusque. Cf. M. Lejeune, *Sur les adaptations de l'alphabet étrusque aux langues indo-européennes d'Italie*, REL, 35, 1957, p. 88—105, et notre *Chronique indo-européenne*, SCL, XI, 1960, 1, p. 113—126.

¹ Les théories et les recherches modernes dans ce domaine se réclament du chapitre VI (*Représentation de la langue par l'écriture*) du *Cours de F. de Saussure*. On peut consulter, en outre, les intéressantes pages consacrées à ce sujet par le manuel de H. A. Gleason, *An Introduction to Descriptive Linguistics*, p. 301 et suiv., et les remarques de H. M. Hoenigswald, *Language Change and Linguistic Reconstruction*, Chicago, 1960, p. 4—12 ; cf. aussi H. Penzl, *The Evidence for Phonemic Change*, dans *Studies... Whatmough*, La Haye, 1957, p. 197—202, et le débat ouvert par G. Hammarström dans les *Studia Neophilologica*, 31, 1959, 1, p. 5—18, auquel ont participé I. Arthur, *ibid.*, 32, 1960, 1, p. 30—40 et Cl. Witting, *ibid.*, 32, 1960, 2, p. 320 et suiv. (la plus intéressante de ces contributions) ; voir les réponses de G. Hammarström, *ibid.*, 32, 1960, 2, p. 327 et suiv.). Nous n'avons pas pu consulter R. A. Hall, Jr., *A Theory of Graphemics*, Ithaca, 1957, annoncé, dans une nouvelle version, pour le second fascicule des *Acta Linguistica*, VII.

² Il est aisé de s'imaginer où en serait notre connaissance du latin, si nous étions réduits aux seules inscriptions archaïques.

³ D'ailleurs, les adaptations d'un alphabet peuvent faire usage de signes de provenance différente. M. Lejeune, REL, 35, 1957, p. 88 et suiv., a démontré que la plupart des alphabets locaux d'Italie ont puisé à la source grecque les éléments qui manquaient à l'écriture étrusque.

l'écriture, et si l'alphabet employé occasionnellement provient d'une langue à structure plus ressemblante, la situation contraire est à envisager ;

(4) à une époque proche de l'extinction d'un idiome il arrive que l'écriture de l'idiome qui remplace le premier serve à noter celui en voie de disparition ; il est possible que l'adoption du nouvel alphabet soit concomitante à une transformation du système phonologique, plus ou moins profonde, sous l'influence précisément de la langue qui est sur le point de remplacer la première dans l'usage des sujets parlants ;

(5) l'absence de traditions graphiques bien établies et le prestige des langues auxquelles on a emprunté l'écriture mènent assez souvent à des adaptations très imparfaites de l'alphabet étranger et on rencontre la tendance d'employer toutes les lettres (utiles ou non) de ce dernier sans en ajouter ni en retrancher aucune ¹.

Il nous reste maintenant à passer à l'examen de l'interprétation phonologique des données dont nous disposons.

I. Inventaire des phonèmes. En principe, dans les écritures alphabétiques, l'inventaire des phonèmes est identique à la liste des lettres. Mais cette situation idéale, où chaque phonème correspond à un seul graphème ² et chaque graphème à un seul phonème, n'existe jamais en pratique ; même les écritures les plus perfectionnées (l'alphabet grec, par exemple) s'écartent, plus ou moins, de la correspondance phonème—graphème. Il va de soi que pour les écritures mal adaptées, et c'est le cas de la plupart des langues dont nous nous occupons, ces écarts sont assez importants et il convient de tenir compte de cette possibilité dans l'établissement de l'inventaire phonologique.

Il va sans dire qu'il est de grande utilité pour le phonologue d'établir avec le plus grand soin possible la valeur phonétique des signes, surtout lorsqu'on a affaire, comme c'est le cas des langues disparues, à très peu de renseignements d'un autre ordre (voir ci-dessus, p. 6, la situation, plus avantageuse de certains points de vue, des langues restituées par les comparatistes) ³.

À cette fin nous disposons de trois sources et méthodes principales, dont nous ferons état ci-dessous :

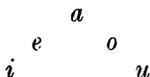
- (1) interprétation des données fournies par l'histoire des alphabets,
- (2) inscriptions bilingues contenant les mêmes noms propres, par exemple, dans les deux textes, ou notations d'une même langue par plusieurs systèmes graphiques,
- (3) indications fournies par l'étymologie.

¹ Cf. H. A. Gleason, *op. cit.*, p. 314.

² Nous renonçons à l'emploi du terme « graphe » (= lettre) destiné à faire pendant au « phone » (= son) de la chaîne parlée (phone — phonème, graphe — graphème), car il ne contribue en rien à l'élucidation des problèmes linguistiques. D'ailleurs, une « graphémique » (« graphématique », « graphonomie » ou même « graphologie » — tous ces termes ont été proposés) qui nous enseignerait que gr. σ et ζ se trouvent en distribution complémentaire n'avance pas de beaucoup ni la connaissance des faits, ni leur interprétation. Quant aux tracés différents d'une même lettre, l'étude de ceux-ci relève plutôt de l'épigraphie ou de la paléographie, que de la linguistique.

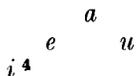
³ Il est intéressant de signaler la prise de position très nette (et très significative, puisqu'elle vient d'un partisan des abstractions, quelquefois outrées) de L. Hjelmslev : « Il faut se défaire de l'illusion qui consiste à croire que la phonématique serait plus facile à faire si la prononciation n'est connue que superficiellement. Au contraire, le degré du conjectural est le même pour le système phonémique que pour la description propre des sons, et même plus grand peut-être, parce qu'il vise souvent à des généralisations » (*art. cité des Acta Congressus Maduigiani*, p. 110).

1. Phonèmes vocaliques. En posant comme hypothèse de travail l'existence du triangle « classique »¹

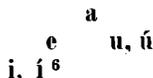


on doit se demander (1) si, dans une langue donnée, le triangle est complet, (2) si aux cinq voyelles s'ajoutent encore d'autres (*ö, ü, etc.*), (3) si le degré d'aperture (spécialement pour *e* et *o*) joue un rôle phonologique. Enfin, il reste à établir, ce qui est particulièrement difficile dans le plus grand nombre des cas, la valeur phonologique de la quantité des voyelles.

En prenant pour point de départ de notre étude l'interprétation de l'écriture (et, pour sortir du domaine des abstractions, nous envisagerons quelques faits réels des alphabets italiotes), plusieurs possibilités se présentent. On constate que la lettre *o* manque des alphabets osque et ombrien et de différentes écritures « rhétiques » du nord de l'Italie et du Tyrol². S'agit-il d'une absence réelle (provoquée, par exemple par l'influence de l'étrusque) ou bien d'une imperfection du système graphique? L'examen de l'histoire de ces alphabets nous indique qu'ils proviennent tous de l'alphabet étrusque récent³; celui-ci disposait, pour noter les voyelles, d'un système asymétrique, pourvu d'un seul signe dans la série postérieure (correspondant, probablement, à l'inexistence, en étrusque, de l'opposition /o/ ~ /u/):



Ce matériel a été adapté aux besoins des diverses langues italiques. Prenons l'exemple de l'osque, le plus complexe et, partant, le plus instructif. Nous trouverons un inventaire qui, tout en gardant l'asymétrie initiale, crée, par l'adjonction de signes diacritiques, deux lettres nouvelles, une pour chaque série⁵:



¹ Pour les langues indo-européennes (qui nous intéressent ici en premier lieu), cette hypothèse se justifie historiquement: le système vocalique de l'indo-européen récent étant triangulaire, les systèmes des langues à étudier sont des transformations du triangle initial.

² Cf. SCL, XI, 1960, I, p. 125.

³ Pour les détails, voir M. Lejeune, REL, 35, 1957, p. 88 et suiv., et, en dernier lieu, G. B. Pellegrini, *Origine e diffusione degli alfabeti preromani nell'Italia superiore*, Florence, 1959 (tirage-à-part du volume *Spina e l'Etruria Padana*).

⁴ Il est question ici seulement de l'inventaire des lettres, le système phonologique de l'étrusque pouvant être d'une structure différente, rectangulaire par exemple:

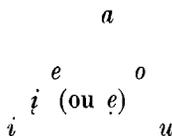


⁵ Nous ne donnons pas ici tous les détails; il est aisé de les trouver dans les manuels classiques (C. D. Buck, *A Grammar of Oscan and Umbrian*², Boston, 1928. V. Pisani, *Le lingue dell'Italia Antica oltre il Latino*, Turin, 1953, G. Bottigliioni, *Manuale dei dialetti italiani*, Bologne, 1954).

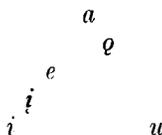
⁶ Nous transcrivons en caractères gras les lettres des alphabets locaux et en italiques celles des transcriptions en alphabet latin.

On doit maintenant établir si le nouveau système graphique note d'une manière exacte la situation existante dans le système phonologique et quelles sont les réalisations phonétiques des phonèmes.

Pour la série postérieure, les choses sont, à première vue, très simples: u note, évidemment, /u/ et ú note /o/; cette conclusion paraît trouver sa confirmation dans les inscriptions osques en caractères latins: gén. pl. *fratrúm*, en alphabet local, *fratrom*, en alphabet latin, et impér. *líkitud*, en alphabet local, *licitud*, en alphabet latin. Nous aurons à revenir là-dessus, après avoir envisagé le système dans son ensemble. En effet, les choses sont beaucoup moins simples dans la série antérieure: e existe dans l'alphabet, il note donc /e/ et i note /i/; quelle valeur doit-on attribuer à í? s'agit-il seulement de la création d'une lettre nouvelle par souci de symétrie graphique et ne noterait-elle qu'une variante de /i/ (ou de /e/), et alors le système du vocalisme osque serait identique au triangle hypothétique (qui se trouve être celui de l'indo-européen récent), ou bien avons-nous affaire à une série antérieure plus riche en phonèmes que la série postérieure? Il est invraisemblable que les osques aient créé un signe nouveau pour noter la variante d'un phonème (on sait que les variantes sont presque imperceptibles au sujet parlant)¹. Le signe í a donc toutes les chances de noter un phonème différent tant de e (/e/) que de i (/i/) et ce phonème doit occuper dans le système une place située entre les deux phonèmes précités, donc un /e/ (et alors e noterait un /e/) ou un /i/ ². Le triangle vocalique de l'osque serait alors (sans tenir compte des quantités, dont nous nous occuperons ci-dessous):



Après avoir ainsi établi les grandes lignes de ce schéma, on peut faire intervenir, pour en éclaircir les détails, les renseignements fournis par l'histoire des sons, par l'étymologie. Un premier fait s'impose à notre attention: on sait qu'un -*[a] final (long à l'origine) devient en osque [-o] (c'est -à-dire ú, o); la transformation ne se produit qu'en finale absolue: nom. sg. (des thèmes en [-ā-]) *touto*, acc. sg. *toutam*, abl. sg. *toutad*, etc. Il est donc permis de supposer que cet [-o] était très ouvert, proche de [a]. Dans ce cas, la zone de dispersion du phonème serait considérable (jusqu'à u = /u/), ce qui est assez invraisemblable, et, en outre, il n'y aurait aucun parallélisme avec la série antérieure³. Un «système» tel que



¹ Le contraire n'est pas valable: on conserve des signes hérités, sans nécessité absolue; c'est le cas, en latin archaïque, des trois signes pour les gutturales, notant des variantes positionnelles: k (devant a), c (devant e et i) et q (devant o et u), tandis que l'opposition de sonorité n'est pas indiquée.

² Les inscriptions en caractères latins ne peuvent pas apporter une confirmation nette à ces suppositions, l'alphabet latin ne disposant que de deux signes (e et i) pour la série antérieure; í est habituellement transcrit par i.

³ Cf. H. Penzl, *Studies . . . Whatmough*, p. 199.

que pour arriver à des résultats cohérents et vraisemblables on s'est servi d'abord des données fournies par l'histoire de l'alphabet, en les appuyant ou en les corrigeant à l'aide de l'histoire des sons et des transcriptions en caractères étrangers. L'emploi exclusif de l'un de ces indices ne peut pas aboutir à des conclusions valables: en s'appuyant uniquement sur l'histoire de l'écriture on risque non seulement à attribuer des correspondants phonématiques à des signes dont l'emploi n'est que l'effet de la tradition, mais on s'expose aussi à des «préjugés» tels que l'attribution de la valeur [u] au signe u (attribution basée presque exclusivement sur la valeur latine du signe correspondant); d'autre part, le critère étymologique ne donne que des renseignements très vagues et toujours conjecturaux sur la valeur des sons: la direction et l'aboutissement de l'évolution phonétique ne peuvent pas être établis à l'aide de la connaissance du son originaire; nous ne pouvons opérer qu'avec des vraisemblances, non pas avec des certitudes dans le domaine si complexe des facteurs qui déterminent les changements phonétiques. Enfin, l'analyse des transcriptions en alphabets étrangers doit tenir compte des possibilités forcément limitées de ceux-ci à noter une autre langue. Mais ce n'est pas la seule combinaison des trois méthodes qui suffit pour établir l'inventaire des phonèmes: en envisageant les faits dans le système, dans leur interdépendance, la description gagne non seulement en clarté, mais aussi, nous espérons l'avoir démontré, en exactitude, en précision.

Une question doit maintenant se poser à tout phonologue: nous avons construit un schéma des voyelles osques sans avoir eu recours à une des méthodes spécifiques de la phonologie, l'établissement des oppositions, à l'aide des commutations. Cette omission tient de la nature même du matériel que nous avons à notre disposition: nous sommes réduits à opérer avec des mots dont la lecture est souvent mal assurée, dont le sens est conjectural et la graphie flottante. Il faut donc, en tout état de cause, renoncer à la preuve des «paires minimales», qui d'ailleurs, a soulevé de justes objections dans son application à des langues bien connues¹. Dans notre cas, ce n'est pas seulement la possibilité de l'homonymie qui s'oppose au recours à cette méthode, mais aussi le problème, assez complexe, des graphies doubles. Il convient de nous y attarder².

En principe, les graphies doubles peuvent être provoquées par plusieurs causes:

(1) Règles orthographiques peu fixées; pour les langues qui nous intéressent le cas est assez fréquent, surtout quand il s'agit de noter des phonèmes qui n'ont pas de correspondant dans l'alphabet qui a servi de modèle.

(2) «Réformes» orthographiques; la chronologie des inscriptions étant le plus souvent incertaine, l'histoire précise de ces réformes nous échappe dans la plupart des cas³.

(3) Évolution phonétique. En ce cas, une des graphies «représente la réalité phonétique (elle constitue l'indice du changement phonétique), tandis que l'autre est employée par tradition» (A. Rosetti, *ouvr. cité*, p. 9).

¹ Voir, par exemple, M. Leumann, *art. cité*, p. 118; O. S. Akhmanova, SCL, XI, 1960, 3 (*Hommage A. Graur*), p. 312-313.

² Pour l'aspect général du problème voir A. Rosetti, *Mélanges de linguistique et de philologie*, Copenhague-Bucarest, 1947, p. 9-16. Nous n'avons pas pu consulter S. M. Kuhn, R. Quirk, *Some Recent Interpretations of Old English Digraph Spellings*, Language, 29, 1953, p. 143-156.

³ Pour l'osque, M. Lejeune, REL, 35, 1957, p. 98, fixe à la fin du IV^e siècle ou au début du III^e la réforme qui présida à la création des lettres *ú* et *í*.

(4) Coexistence, dans la langue, de plusieurs prononciations d'un même mot.

(5) Nécessité de noter un son pour lequel l'alphabet n'offre pas de correspondant approprié¹.

On voit donc qu'une extrême prudence est nécessaire dans l'interprétation de ces graphies et on ne peut pas, en partant d'une alternance entre deux graphèmes, conclure hâtivement à l'existence de deux phonèmes (ou bien, suivant le point (5), d'un troisième). D'autre part, les hésitations graphiques ne sont pas, non plus, l'indice certain de l'absence d'opposition phonologique entre deux sons phonétiquement proches. Aussi, convient-il de s'assurer dès l'abord qu'il s'agit réellement d'une opposition et non pas d'une graphie double; on peut parvenir à ce but à l'aide des mots dont la forme et le sens sont bien établis (qui se retrouvent plusieurs fois dans les textes) ou, plus encore, à l'aide de la morphologie (la fréquence des désinences est, bien-entendu, beaucoup plus grande que celle des mots isolés — ce qui permet d'exclure le hasard, les fautes de graphie, etc. — et les oppositions morphologiques ont ainsi une portée bien supérieure à celles qui reposent exclusivement sur des faits lexicaux²). Malheureusement, la morphologie ne met pas à notre disposition tout l'inventaire phonologique d'une langue et, d'autre part, le traitement spécial de la fin de mot ne permet pas de tirer des conclusions générales des seules désinences. Pour revenir à l'osque, outre l'illustration d'oppositions de phonèmes dont l'individualité ne fait pas de doute ($/\epsilon/ \sim /a/ \sim /o/$ ³: nom. sg. masc. **pís**, nom. pl. fém. **pas**, nom. pl. masc. **pús**; acc. sg. fém. **ekak**, neutre **ekik**), nous ne disposons que de très peu de preuves directes: outre nom. sg. **patir**, dat. sg. **paterei** (où la position n'est pas la même), on ne trouve rien de sûr; bien au contraire, il y a une série de confusions graphiques pour les phonèmes $/\epsilon/$, $/e/$ et $/i/$ et, respectivement, $/o/$ et $/\omega/$: **i** pour **í**, **u** pour **ú**, facilement explicables par l'omission du signe diacritique (dont l'invention est plus récente que les premiers textes), mais aussi entre **e** et **í**: est (84, 4, 85, 4; cf. les formes d'impératif **estud**, **estud**) et **íst** (6 fois sur le cippe d'Abelle), **esidum** et **ísidum**. Nous avons vu qu'on ne doit pas conclure de ces graphies doubles à l'inexistence de l'individualité phonologique des phonèmes sujets à ces confusions. Celle-ci est assurée par une preuve qu'on peut appeler indirecte et pour laquelle la morphologie aussi bien que le lexique nous mettent à la disposition un matériel suffisant. Si nous trouverons une désinence, ou même un mot fréquent, orthographiés d'une même manière avec une conséquence absolue, nous pouvons déduire que le phonème qui nous intéresse était bien distinct, dans la conscience des sujets parlants, des phonèmes ayant une réalisation phonétiquement proche.

Si, par exemple, dans la série antérieure, des formes et des mots comprennent exclusivement la graphie **e** ($=/\epsilon/$) ou **i** ($=/i/$), c'est la régularité même de l'exclusion de **í** qui définit l'individualité du phonème intermédiaire $/e/$ (noté habituellement **i**, mais aussi, sporadiquement, **i**). De même, dans la série postérieure, la régularité de la notation **u** ($=/\omega/$) définit par contraste le phonème $/o/$ (noté **ú** et, plus rarement, **u**).

¹ Dans un article récent, Studii Clasice, III, 1961, p. 33 et suiv., C. Poghirc examine les hésitations entre **a** et **e** dans les transcriptions (en grec et en latin) des noms thraces et conclut, d'une manière qui emporte la conviction, à l'existence en thrace d'un phonème similaire à roum. **ă**, alb. **ê**, etc.

² Voir, à ce propos, notre discussion du rendement fonctionnel des oppositions vocaliques grecques, Studii Clasice, III, 1961, p. 30 et suiv.

³ En finale absolue, $/a/$ manque, parce que tout $-[a]$ devient $[-\omega]$.

En d'autres termes, si les hésitations ne peuvent pas servir de preuve ni pour ni contre l'existence d'un phonème, la conséquence dans l'emploi d'un signe constitue une preuve suffisante en faveur de l'autonomie phonématique d'un son. Or, on peut trouver dans les textes osques, des exemples concluants. Ainsi, pour /ɛ/: **-ed, -ed**, désinence du parfait de l'indicatif, 3^e pers. sg **aikdafed, prufatted, deded, pruffed, kumbened**), **-ens** désinence du parfait de l'indicatif, 3^e pers. pl. (**prufattens, uupsens, teremnatens, fufens**), **-ter -ter**, désinence médio-passive pour la 3^e personne, à l'indicatif (**sakarater, karanter, wincter, comparascuster**) et un assez grand nombre de mots ou de noms: **abellanû-** (6 fois), **anter**, préverbe et préposition (7 fois), **kens-**, **cens-** (4 dérivés d'une même famille, 11 fois), **kumben-** (4 fois), **kerrii-** (11 fois), etc.; pour /i/: **-id, -id**, désinence d'ablatif singulier des thèmes en [-i]- et, secondairement, en diphtongue (**slaagid, castrid**), **-is**, nom. sg. des thèmes en [-yo]-, avec l'accusatif en **-im** (**pakis, dekis, sepis, vibis; pakim**) et des mots: **aïdil** (5 fois), **fistlus** (4 fois), **leginu-** (6 fois); pour /o/: **-us**, désinence pour la 2^e pers. sg. du futur antérieur actif (**fifikus, a' lakus**), **-ust, -ust**, désinence pour la 3^e pers. sg. du même thème (**fefacust, dicust, cebmust**), **-tud, -tud**, désinence d'impératif (**deinatud, likitud, actud, factud, estud**), **-um, -um**, désinence d'infinitif (**censaum, fatium, deikum, edum, ezum**); une seule exception: **tribarakavum** I B 10, due probablement à l'agent dissimilatrice de **v**, lui-même secondaire¹), **-(t)ur, -(t)ur**, suffixe de nom d'action (**embratur, keenzstur, kvaisstur, regaturei**), et des mots ou des noms: **kluvat-** (11 fois; en caractères grecs $\lambda\upsilon\text{F}\alpha\tau-$, 2 fois; cf. le nom latin *Cloatius*), **fu-, fu-** ('être', 18 fois), **futir** (5 fois), etc. Ces exemples démontrent l'autonomie de chaque phonème vocalique et confirment ainsi le tableau que nous avons esquissé ci-dessus.

Il va sans dire que pour les langues où le matériel est plus réduit et moins varié, les possibilités d'établir le système vocalique sont moindres. Là où les graphèmes de l'étrusque récent sont employés tels quels, sans aucun changement qui dénote un essai d'adaptation, nous n'avons pratiquement aucun moyen d'établir un système tant soit peu exact des phonèmes (si, bien-entendu, nous ne disposons pas de sources secondaires), parce que nous ne pouvons pas dire si l'identité des graphèmes entre l'étrusque et la langue étudiée repose sur une identité de système ou bien sur une adaptation maladroite de l'alphabet. C'est le cas du « rhétique » et des autres idiomes du Nord de l'Italie (Castelciè, Lothen, Steinberg). Entre ces deux extrémités, l'osque, avec sa documentation assez riche, et les langues mentionnées ici, toute une gamme de situations intermédiaires se présente; les méthodes sont les mêmes, mais les résultats varient, naturellement, selon l'ampleur des informations dont nous disposons; la plus grande prudence est néanmoins nécessaire dans l'interprétation de données par trop fragmentaires.

2. Corrélation de quantité. Les langues indo-européennes anciennes connaissent l'opposition phonologique entre les voyelles longues et les voyelles brèves. Cette opposition était assez instable, et la tendance générale est de l'éliminer au profit des oppositions entre différents degrés d'aperture (lesquels, de traits non pertinents deviennent pertinents). En outre, dans l'histoire des langues surviennent beaucoup d'allongements et d'abrégements vocaliques conditionnés. Il

¹ D'ailleurs, selon Buck, Bottigliani et Pisani, la leçon n'est pas sûre.

résulte que nous n'avons pas la possibilité de déduire de l'étymologie si une langue conserve la distinction entre les brèves et les longues et encore moins si cette distinction est phonologique. C'est donc toujours à l'écriture que nous devons faire appel en premier lieu. Il convient toutefois d'attirer l'attention sur le fait que la notation des quantités est beaucoup plus malaisée que celle des timbres vocaliques: le latin, pour lequel la corrélation de quantité avait un rendement fonctionnel assez élevé, n'avait, pour la noter, que des moyens plus que maladroits (la « i longa », l'« apex » etc.). En tout cas, nous avons le droit de supposer que là où les scribes ont senti le besoin de noter la quantité, celle-ci était clairement perçue par le sujet parlant et avait, donc, un rôle phonologique. Des langues de l'Italie, ce sont l'osque et l'ombrien qui notent les voyelles longues¹, l'osque en répétant la voyelle, l'ombrien en la faisant suivre par un *h*; dans les transcriptions latines, l'osque n'emploie guère de signe distinctif, tandis que l'ombrien recourt au même *h*, à la répétition de la voyelle (avec, souvent, un *h* entre les deux signes vocaliques: [ā] = *aha*). La notation des longues, dans ces deux idiomes, est plutôt sporadique.

Examinons, rapidement, les données osques. On a constaté que, à une exception près (*tristaamentud* 11), le redoublement des signes vocaliques ne se rencontre qu'en syllabe initiale. De là, on a tiré la conclusion qu'il y avait eu un abrégement des voyelles longues dans toutes les syllabes non initiales². Mais il n'y a pas de preuve, en dehors de l'écriture, en faveur de ce prétendu abrégement³. Du point de vue étymologique, la provenance des voyelles longues est diverse. D'une part, l'osque conserve les longues indo-européennes (*aasas* 'ārae', *maatreis* 'mātris'⁴, *fīisnam* 'fanum' < **dhes-*⁵, *līimitú[m]* 'limitum', *duunated* 'donaut', *fuitrei* 'filiae' < **bhū-*). D'autre part, on trouve des voyelles longues à la place de brèves originaires (*saahtúm* 'sānctum', *keenzstur* 'censor' < **kēns-*). En ce qui concerne les timbres, il ressort assez clairement que toutes les voyelles brèves ont des correspondantes longues. Pour /a/ les faits sont évidents (voir quelques uns des nombreux exemples ci-dessus); pour /e/ la situation est la même, quoique le nombre des exemples soit plus restreint (*keenzstur*, *ee*, *eehiianasúm*, etc.). Pour les timbres notés par í (/e/) et i (/i/), on est d'accord en général pour attribuer le digramme íí à /ē/, et le digramme íi (écrit quelquefois ii) à /ī/; en effet, dans les cas où il y a graphie double, íí correspond à í (*līisnú* — 2 fois —, *līisnam*, *fīis[naí?]* et *fīisnam*; *trīibaraka-v[um]* et *trīibarakavúm*; *trīibum* et *trīibud*) et íi à i (*hiítam* 'uitam' et *bivus* 'uiui', *līisialis* et *līisialis*, *mīiniéis* et *miniéis*, *viibis* et *vibis*); on trouve aussi, très rarement, la notation ii: *līisialis*, *niir*)⁶. Pour noter /o/ et /o/ on disposait d'un seul digramme, *uu*, mais les deux valeurs sont confirmées par des graphies doubles: d'une part,

¹ On considérerait que le vénète la notait aussi; cette supposition s'est avérée injustifiée. Cf. SCL, XI, 1960, 1, p. 118 et suiv.

² Cf. V. Pisani, *ouvr. cité*, p. 6—7 et ci-dessous, p. 16.

³ Pour la finale absolue, M. Lejeune, BSL, 45, 1949, 2, p. 104 et suiv. a apporté une preuve ingénieuse à l'appui de l'abrégement: la citation, dans un vers de Lucilius (1318), d'un mot osque (*solló* 'toute'). Mais E. Vetter, *Hdb.*, I, p. 374, conteste son interprétation.

⁴ Pas d'exemple pour [v̄].

⁵ G. Bottigliani, *ouvr. cité*, p. 383.

⁶ On peut se demander quelle raison a présidé au choix du digramme íí, à la place de íi, qui serait normal. L'explication peut être de nature phonétique (une légère tendance à l'ouverture vers la fin de l'émission vocalique, tel all. *vier*) ou bien de nature exclusivement graphique: íí faisait pendant aux diphtongues *ei* et *ai* et se distinguait de íi, qui notait deux [i] en hiatus ou [-iy-].

uu correspond à **ú** (**duunated** et **dúnúm**, **uupsens** et **úps-**)¹, d'autre part à **u** (**fuitrei** et **futrei**). Il s'ensuit donc que chaque phonème vocalique bref possède un correspondant long. Il s'agit maintenant de déterminer le rôle proprement phonologique de la quantité. Malheureusement, les données sont assez peu claires et ne permettent que peu de conclusions sûres. Premièrement, parmi la cinquantaine de mots à voyelle longue notée, on ne trouve pas un seul exemple d'opposition longue ~ brève avec changement de sens; l'écriture est donc la seule preuve en faveur du caractère phonologique de la corrélation de quantité. Deuxièmement, il s'agit d'interpréter l'absence de notation des longues dans toute syllabe autre que l'initiale². Il y a deux explications de ce fait: l'une (Buck, Bottiglioni) considère la répartition relevant exclusivement de la graphie et prend l'étymologie pour point de départ afin de déterminer la quantité des voyelles des syllabes non-initiales; l'autre (R. Thurneysen, F. Altheim, suivis par V. Pisani) attribue à la graphie une réalité phonétique et conclut à un abrégement général des voyelles longues intérieures et finales, dû à l'action d'un accent expiratoire initial (qui expliquerait aussi, comme on l'a depuis longtemps proposé pour le latin, d'autres phénomènes phonétiques); on va même jusqu'à supposer un allongement général des voyelles en syllabe initiale, ce qui ne nous semble pas être prouvé (les quelques allongements sûrs s'expliquent sans grande difficulté). Le débat est loin d'être clos et les données sont, comme on a pu s'en rendre compte, insuffisantes pour faire pencher décidément la balance vers l'une ou l'autre des solutions proposées.

Du point de vue phonologique, les choses peuvent être envisagées de plusieurs manières. De toutes les hypothèses émises sur la quantité des voyelles, on doit retenir deux faits indubitables: (1) les sujets parlants étaient conscients de la différence entre les longues et les brèves (sans quoi on n'aurait pas inventé un système de notation des longues) et (2) les voyelles longues avaient une importance³ plus

¹ Cf. toutefois l'interprétation de Buck, *ouvr. cité*, p. 38: **dúnúm** serait une erreur de graphie, et **úps-** serait le thème du présent, tandis que **u(u)ps-** celui du parfait; c'est la transcription οὐπσενς qui donne un commencement de vraisemblance à cette théorie (à laquelle se rallie implicitement V. Pisani, *ouvr. cité*, p. 5, en affirmant qu'il n'y a pas de correspondance longue pour **ú**) destinée à illustrer une supposée transformation [ō] > [ū]. Mais on ne peut rien conclure de deux exemples, dont on élimine un en attribuant la faute au lapicide et on interprète l'autre par une alternance quantitative d'ordre morphologique qui est loin d'être prouvée (G. Bottiglioni, *ouvr. cité*, p. 135 donne deux autres exemples de cette alternance, plus conjecturaux encore). Les seuls autres exemples de **uu**, que nous n'avons pas cités ci-dessus à cause du manque de correspondant avec le signe vocalique non redoublé (et nous nous interdisons de déduire le timbre de l'étymologie), sont: **fluusai** (deux fois) 'Florae', **fluusasiats** 'Floralibus'. Dans ce stade de la recherche (5 mots au total), il est bien difficile d'arriver à des conclusions certaines. Nous croyons qu'il n'y a pas de raison valable pour éliminer **dúnúm** et pour ne pas attribuer, de ce fait, une correspondante longue à la voyelle notée par **ú**.

² À l'exception, déjà mentionnée, de **tristaamentud**, qu'on explique (R. Thurneysen, Glotta, I, p. 242 et suiv., chez Pisani, *ouvr. cité*, p. 7, n. 1) par une attraction purement graphique provoquée par **paam** écrit exactement au-dessus (on peut se demander pourquoi l'attraction a agi justement dans un mot où la voyelle longue est à attendre). Il faut d'ailleurs tenir compte, outre les quelques mots douteux (**aifineis** 161, **gipaariġtis** 31) et le nom propre **meliġssai** . . . 'Melissaeus' 31, des nombreux noms de personne en [-yō]- (contractes), dans lesquels le thème finit par le groupe **ii** (**kastrikifeis**, **kūpiis**, **vestrikifii**, **viñikifis**) dont l'interprétation n'est pas suffisamment claire (cf. Buck, p. 53 et 121 et suiv., Bottiglioni, p. 107 et suiv., Pisani, p. 12), mais qui peuvent soulever des doutes sur l'exclusivité de la notation des voyelles longues dans les syllabes initiales.

³ Nous employons à dessein ce terme vague pour signifier que la nature de cette « importance » est pratiquement inconnue.

grande dans la syllabe initiale. Il faut donc admettre que la corrélation de quantité avait un rôle phonologique en osque (malgré la réserve que nous impose l'absence de mots différenciés par l'opposition longue ~ brève dans le matériel à notre connaissance); la longueur des voyelles ne paraît pas être une conséquence (trait non-pertinent) du degré d'aperture, ni d'un éventuel accent fixe (le degré d'aperture était à lui seul un trait pertinent, indifféremment de la quantité; quant à l'accent initial fixe, même si son existence était réelle, ce qui n'est nullement prouvé, il n'aurait pas rendu nécessaire une notation spéciale, du fait même de sa régularité absolue). La situation des syllabes initiales permet deux explications phonologiques plausibles: ou bien, si nous admettons la théorie de l'abrègement général des voyelles intérieures et finales, il s'agirait d'une opposition neutralisée dans toute position sauf en syllabe initiale, ou bien, si nous ne l'admettons pas, il s'agirait simplement d'un rendement fonctionnel moins élevé de cette opposition en syllabe intérieure et finale¹. Mais, n'ayant que des connaissances très vagues sur la prononciation réelle d'un mot osque (nature et place de l'accent y compris — avec tout ce que cela entraîne —), nous ne pouvons que rester dans le domaine des suppositions et conclure, malgré tout, par un *non liquet*.

Pour les autres langues où la quantité est notée (l'ombrien en l'espèce), on peut établir son rôle phonologique à l'aide de méthodes semblables, car les seuls résultats valables qu'on peut obtenir reposent, on l'a vu, sur l'interprétation de la graphie. Les langues dont l'écriture n'indique pas la quantité restent, de ce point de vue, un domaine interdit au phonologue.²

(à suivre)³

¹ On peut se dispenser de noter par écrit les oppositions à faible rendement fonctionnel. Un autre exemple du rapport entre la graphie et le rendement fonctionnel, dans *Studii Clasicie*, III, 1961, p. 29 et suiv.

² Nous tenons à exprimer ici nos remerciements à notre collègue A. Avram, qui a eu l'obligeance de lire le manuscrit de cet article et nous a présenté de très précieuses et complètes observations.

³ Nous aurons à nous occuper notamment des problèmes posés par les sonantes, les diptongues, les consonnes; ensuite nous aborderons quelques questions concernant la distribution, la neutralisation, le rendement fonctionnel et la phonologie diachronique.